

## MAIRIE DE LONGVILLIERS

201.30.41.33.96

Numéro édité par la

Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

## Vivre à Longvilliers

# "Garde Champêtre" Infos

## SÉCURITÉ à LONGVILLIERS Les vacances approchent...

Suite à des cambriolages qui ont eu lieu sur la commune de Longvilliers, la gendarmerie de Saint Arnoult demande de rappeler que la sécurité est l'affaire de tous :

- ne pas laisser de clefs ou objets de valeur en vue dans son véhicule, à plus forte raison les clefs de contact
- fermer les maisons même pour une période de courte durée
- ne pas hésitez à appeler la gendarmerie en cas de démarcheur suspect
- prévenir ses voisins lors de départ en vacances

Vous pouvez également :

- prévenir la gendarmerie de votre départ, quelque soit la période (imprimé à remplir à la gendarmerie).

Dans le cadre de "l'opération tranquillité vacances", cette dernière effectue des rondes.

Les services de la gendarmerie se mobilisent pour assurer notre sécurité et chacun d'entre nous se doit d'être vigilant.

## FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant la période des vacances, la Mairie de LONGVILLIERS sera fermée du 4 août 2008 au 9 août 2008 inclus.

## FÊTE DE LONGVILLIERS / FÈTE DES ÉCOLES

Le 21 Juin 2008, le Comité des fêtes de Rochefort/Longvilliers et « les Amis des Écoles » s'unissent pour la fête des petits et des grands.

Le Comité des fêtes se réunira à 12H00 au Trou de Rochefort (Lavoir-Séchoir) pour un apéritif animé par un groupe de musiciens.

« Les Amis des Ecoles » poursuivront cette journée avec la fête des écoles. Après le spectacle des enfants, structures gonflables, animations, boissons et glaces pour le plaisir des petits et des grands, vous seront proposées à Longvilliers.

Le **Comité des fêtes** continuera cette journée à partir de 17h00 avec de formidables « Vélos drôles » à découvrir de 7 à 77 ans (structures gonflables, animations, boissons et glaces seront toujours présentes).

A partir de 19h00 ouverture de l'espace restauration à côté de l'Église de Longvilliers suivi à 23h00 d'un spectacle pyrotechnique.

La soirée sera animée par un Disque-jockey pour vous permettre de danser jusque tard dans la nuit.

N'hésitez pas à vous **inscrire** pour être sûr d'avoir une place pour manger, car comme tous les ans l'espace est limité, et il n'est jamais certain qu'il y ait de la place pour tous.

### COMPTE RENDU SUCCINCT DU 11 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois avril, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

**Etaient présents**: M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Pascal GEORGE et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Absents: Mme Chantal LEFEVRE qui donne pouvoir à M. Pascal GEORGE,

M. Alain CORDIER qui donne pouvoir à M. Alain CRISTOFOLI,

M. Michel LECACHEUX qui donne pouvoir à Marc ALLES

M. Thomas ZUMBIEHL qui donne pouvoir à M. Francis MAILLET.

Secrétaire de séance : M. Maurice CHANCLUD.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des Communes.
- Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.
- Proposition de nouveaux commissaires pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.
- Changement d'adresse pour le siège social du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

#### AVENANT A L'ACTE D'ENGAGEMENT du maître d'œuvre, réalisant le contrat rural.

Un contrat, engageant un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du contrat rural de la commune de Longvilliers, a été signé le 20 juin 2007. En raison de la complexité et d'un calcul plus précis du coût prévisionnel du montant des travaux, les honoraires de l'architecte ont été augmentés d'un montant supérieur à 5%. Selon le code des marchés public, il faut l'accord du Conseil Municipal pour régler cet avenant. La Commission d'Appel d'Offres a donné son accord le 05/04/2008. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les conditions de l'avenant et autorise M.le Maire à signer l'avenant N°1.

#### **TAUX D'IMPOSITION 2008**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le vote avait déjà eu lieu le 4 mars 2008, mais qu'en raison de la complexité du calcul du coefficient de variation proportionnelle des différentes taxes, ces taux étaient approximatifs car le logiciel de la trésorerie n'était pas disponible et le calcul avait du être réalisé manuellement. Comme il y avait renouvellement du Conseil ceux-ci pouvaient être revotés. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, Vote une augmentation des quatre taxes à savoir :

	Année 2007	Année 2008	Année 2008
		déjà voté en mars	revoté en avril
Taxe d'Habitation	3.81%	3.92%	3.94%
Taxe Foncière (bâti)	5.03%	5.18%	5.20%
Taxe Foncière (Non bâti)	39.09%	40.26%	40.43%
Taxe Professionnelle	8.92%	9.30%	9.23%

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2008 -M 49**

Vu que les comptes 040 et 042 ne sont pas équilibrés avec une différence de 0.27€, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à modifier le budget et à inscrire au budget M 49 : En investissement : Recette au compte 28151/040 : 18 908.73€ (-0.27€) et au compte 1022 3551.29€ (+0.27€) Le Budget M49 s'équilibre comme suit: Dépenses/Recettes d'exploitation 95 714.00 €, Dépenses/Recettes d'investissement 69 081.00 €

INDEMNITE DE CONSEIL allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des Communes. M. le Maire expose qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal et du changement de comptable au 1<sup>ER</sup> juillet 2008, l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes doit être votée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité Maintient l'indemnité de budget dont les modalités d'attribution restent inchangée, Décide d'attribuer à Melle THIVET receveur municipal actuel; l'indemnité de conseil à taux plein, pour une prestation globale d'assistance et de conseil jusqu'au 30 juin 2008 et Décide d'attribuer, à la nomination en qualité de Receveur Percepteur de Monsieur Philippe CACALY, remplaçant de Melle THIVET, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 la même indemnité.

#### **SUCCINCT** (suite)

#### RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

M. le Maire expose que le conseil municipal a pris une délibération le 30/06/2006 prévoyant le déplacement partiel de la zone NA dans les différents hameaux. Vu que la station d'assainissement de LA BATE est à saturation, et qu'il faudra la reconstruire. Vu l'obligation de négocier des terrains pour la construction d'un parking aux abords de la départementale 149 afin que les automobilistes prennent les transports en commun en toute sécurité. Qu'à la suite de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2008 avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture, celle-ci préconise une révision partielle du Plan d'Occupation des Sols par dossiers ou motifs. **Le Conseil Municipal,** Après en avoir délibéré et à l'unanimité **autorise** M. le Maire à signer une (des) convention (s) avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture pour la (les) révision (s) partielle (s) du Plan d'occupation des Sols selon le (les) motifs plus avancés évoqués cidessus.

Proposition de nouveaux commissaires pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. M. le Maire expose que la durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. De nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission outre le Maire : M. Marc ALLES et l'adjoint délégué : M. Maurice CHANCLUD, qui en assure la présidence, comprend six commissaires. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par les soins des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **propose** la liste de commissaires. Cette liste est affichée en Mairie.

CHANGEMENT D'ADRESSE pour le siège social du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde. M. le Maire expose que la Mairie de Saint Arnoult en Yvelines souhaite disposer des locaux occupés par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de la Rémarde et que la Mairie de La Celle Les Bordes accepte de mettre à disposition des locaux pour accueillir le Syndicat par conséquent, il est décidé de modifier l'article 3 des statuts en fixant le siège du Syndicat à la mairie de La Celle Les Bordes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert du siège social du Syndicat à la Mairie de La Celle Les Bordes.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

INCIDENT BUS SCOLAIRE: M. le Maire rapporte qu'un incident est survenu dans un autobus desservant les communes de Rochefort, Bullion, Bonnelles et Longvilliers, transportant les élèves au collège des Trois Moulins à Bonnelles. Un problème technique au niveau d'une courroie d'alternateur a entraîné l'émanation d'un gaz toxique dans l'habitacle de l'autobus. Le chauffeur a décidé de faire descendre les enfants (rondpoint de Renault) qui sont venus à pieds au collège. Le principal ayant été prévenu dés 8 heures a décidé d'appeler les pompiers. Les pompiers ont alors prévenu le SAMU puis la gendarmerie. Aucun état grave n'a été constaté par le médecin du SAMU. Cependant 6 élèves (dont certains bénéficient d'un suivi médical particulier) ont été hospitalisés pour observation.

SITE INTERNET DE LA MAIRIE: M. le Maire expose qu'une habitante de La Bâte est passée en mairie et a fait une offre de développement du site Internet de la Mairie de Longvilliers. Cette offre a été déposée par écrit le 11 avril 2008 en Mairie avec des réductions de coût et un paiement différé si la Mairie était intéressé. Il a été décidé de prendre cette décision après en avoir parlé à M. CORDIER qui a bénévolement crée ce site et M. ZUMBIEHL, informaticien nouvellement élu conseiller tout deux absents ce jour.

**CEREMONIE DU 8 MAI 2008 :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que le fils de l'aviateur dont l'avion s'est écrasé dans la plaine des Echelettes a repris contact à l'occasion de cet événement et qu'il sera là à nouveau cette année pour déposer une gerbe. A cette occasion, un vin d'honneur sera offert aux participants à la Salle du Conseil à la Mairie de Longvilliers. M. le Maire demande à Mme LACROIX de bien vouloir servir d'interprète lors de la cérémonie.

#### M. le Maire informe :

- le Conseil Municipal du résultat de l'élection des Présidents, vice présidents, suppléants et secrétaires aux différents syndicats intercommunaux.
- du changement de nom de régisseur titulaire et suppléant pour les régies d'avance et de recette de la commune et du CCAS.
  - demande aux élus d'apporter une photo d'identité pour établir une carte d'identité d'élu.
  - qu'une corbeille individuelle est à leur disposition en Mairie où sera déposé le courrier les concernant. A eux de venir la consulter.

La séance est levée à 22H15.

Pour extrait en Mairie le 15 avril 2008.

### COMPTE RENDU SUCCINCT DU 7 MAI 2008

L'an deux mil huit, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt huit avril, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire.

**Etaient présents**: M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

**Absents**: M. Alain CRISTOFOLI qui donne pouvoir à Mr LECACHEUX,

Secrétaire de séance : Mme DUPONT.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Le marché de maîtrise à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.
- Demande de subvention pour l'achat d'un désherbeur thermique,
- Règlement du columbarium au cimetière intercommunal de Rochefort / Longvilliers

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

## TAXE SUR LE M3 D'EAU CONSOMMÉE –Assainissement des Hameaux du Petit Plessis – de Reculet – de La Bâte et de Bouc Etourdi.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la taxe sur le M3 d'eau consommée pour les hameaux cités ci-dessus, elle est maintenue à 1.30€.

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET M14.**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à transférer la somme de 300 000€ du compte 21 au compte 23 pour régler les travaux du contrat rural qui vont commencer mais ne seront pas terminés à la fin de l'année.

#### PARTICIPATION CARTE IMAGINE'R

Le Conseil Municipal accorde une participation communale sur la carte imagine'R pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 86 €. Suite au courrier d'une habitante de Longvillèrs, elle est attribuée désormais aux élèves demeurant sur la commune et scolarisés en établissements secondaires, âgés de moins de vingt ans à la rentrée scolaire concernée sur présentation d'un justificatif de paiement, d'un relevé d'identité bancaire et d'un certificat de scolarité.

### REFONTE DU SITE INTERNET de la Mairie de Longvilliers et prime à l'interactivité.

Le conseil municipal décide de demander trois devis pour la refonte du site internet et de prendre la décision dans un prochain conseil.

#### COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire est président de droit du CCAS et il faut quatre membres élus en son sein par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal fixe à huit le nombre de membres au CCAS et élit M.LECACHEUX quatrième membre du Conseil municipal.

#### AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL: COTISATION

Le Conseil Municipal accepte de verser une cotisation à l'ADMR pour un montant de 0.8€ par habitant soit la somme de 356.80€ pour l'année 2008.

## MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE A la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture.

Monsieur le Maire expose que la mairie de Longvilliers a sollicité les services de la DDEA pour l'aménagement de sécurité routière du Centre Bourg. Ce programme consiste à :

- Créer une écluse formée de deux îlots latéraux avec un passage sur-élevé,
- Elargir le parvis de l'église avec une traversée de route en pavés grès,
- Poser deux coussins berlinois et un ralentisseur.

Les engagements de la mission de maîtrise d'œuvre sont les études d'avant-projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement pour un montant de 7 472.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le marché de maîtrise d'œuvre soumis par la DDEA.

#### **SUCCINCT** (suite)

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION D'UN DESHERBEUR THERMIQUE.

Le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, dans le cadre du programme de lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires.

## REGLEMENT COLUMBARIUM AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE ROCHEFORT /LONGVILLIERS.

Le Prix de la case avait été fixé par délibération en décembre 2007, la commission cimetière des deux communes a rédigé un règlement qui doit être adopté par les conseils municipaux des deux communes. Le Conseil Municipal de Longvilliers approuve le règlement du columbarium. Il est consultable en Mairie et entrera en vigueur à la date d'approbation du Conseil Municipal de Rochefort en Yvelines.

## **QUESTIONS DIVERSES:**

Activités sportives proposées par le conseil général: M. le Maire explique que le conseil général offre aux communes la possibilité d'accueillir sur la commune des animations sportives pendant les mois de juillet et août. Les animations sont prises en charge à 70% par le conseil général. Les communes voisines peuvent s'associer pour réunir les effectifs nécessaires. Des contacts avaient été pris avec ROCHEFORT. Cependant l'inscription devait être effective avant le 13 mai à 12 H alors que le courrier a été écrit le 21 avril, reçu en mairie le 24 avril, vu en conseil le 7 mai à LONGVILLIERS.

**Fête des voisins :** M. le Maire alloue une certaine somme pour l'organisation de cette fête dans les différents hameaux. Elle est organisée par M. CRISTOFOLI pour le hameau du Petit Plessis, par Mme DUPONT pour Reculet, M. MAILLET et M. GEORGE pour le bourg, M. LECACHEUX pour Bouc Etourdi et M. Charles GROUT pour La Bâte.

**Panneau indicateur de Longvilliers :** À la suite du vide grenier, des participants ont eu des difficultés à trouver Longvilliers, il n'y avait pas d'indication. M. MAILLET va recenser les besoins en panneau indicateur, contact sera pris avec la DDEA (Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture) pour la pose.

**Journées du patrimoine :** Mme LEFEVRE informe le conseil municipal qu'elles auront lieu les 20 et 21 septembre, l'Eglise de Longvilliers sera ouverte au public les deux jours. Il serait préférable qu'il n'y ait pas de mariage le samedi, M. LECACHEUX prend contact avec la paroisse à ce propos. Pour les permanences, il vaut mieux être deux personnes par créneau horaire pour le moment, se sont proposés : M. LECACHEUX, Mme PALFRAY, M. GEORGE et Mme LEFEVRE.

**SIAEP d'ABLIS :** Mme LEFEVRE titulaire sera absente à la date de la prochaine réunion le 21 mai à 18h00 à Ponthévrard et demande au suppléant de s'y rendre, elle remet son dossier au secrétariat.

**VEOLIA** (**SFDE**) : Mme LEFEVRE informe qu'elle a envoyé à titre personnel un courrier à VEOLIA, car la société a déjà fait payer la redevance de pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte, alors qu'elles n'étaient applicables qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les communes de moins de 400 habitants en habitat aggloméré. VEOLIA et la mairie de Dourdan n'ont donné aucune réponse. M. le Maire propose à Mme LEFEVRE de reformuler son courrier au nom de la commune de Longvilliers.

**France Télécom :** M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue en Mairie avec France Télécom pour l'amélioration des lignes internet.

La séance est levée à 23H07.

Pour extrait en Mairie le 13 mai 2008.

### **ENSEMBLE POUR UN BEAU VILLAGE**

Avec l'arrivée des beaux jours, pensons à réaliser chez soi des travaux d'entretien et d'embellissement.

Des efforts ont été faits, cependant il en reste encore à faire :

Pensez à tailler les haies, nettoyer les clôtures, ravaler les façades.

La beauté de notre village est l'affaire de tous.

Nous comptons sur vous!

## BIBLIOTHÈQUE DE ROCHEFORT

Avis aux lecteurs : La bibliothèque de Rochefort organise le « prix du Roman de Rochefort », pour y participer, rien de plus facile, lire quelques romans sélectionnés par notre bibliothécaire et à l'automne le « jury », dont vous pourrez être membre, décernera au meilleur roman « le prix du roman de Rochefort ».

Tél: 01 30 88 40 62

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### MAIRIE DE LONGVILLIERS

**1** 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public

le mardi de 14h à 17h le jeudi de 14h à 17h le samedi de 09h à 12h

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

## JOURNÉES DU PATRIMOINE 20 ET 21 SEPTEMBRE 2008.

L'église St Pierre de Longvilliers ouvrira ses portes pour les 2 jours de 10h à 18h.

La visite sera libre.

La commune de Rochefort proposera la visite de l'église et de la bibliothèque, de 10h à 18h.

## Carte Nationale d'Identité et Passeport

#### Pièces à fournir :

- o Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- o Deux photos d'identités de format 3,5x 4,5 cm
- o Un justificatif de domicile
- o Votre ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement, ou CNI selon besoin.
- o Un timbre fiscal, pour les passeports (60 € pour un majeur, 30 € pour les mineurs de 15 ans et plus, gratuit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour les mineurs de moins de 15 ans)
- o Une carte nationale d'identité

Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

## A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16ans! (Informations en Mairie)

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps : il est indispensable d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

#### **SICTOM**

## Région de Rambouillet

Un nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères est entré en application depuis le 31 Mars 2008. Il a été distribué avec le Garde Champêtre de Mars 2008.

On peut constater que quelques Longvillageois se trompent de jours. Un petit rappel :

- les **ordures ménagères** sont collectées tous les **Mercredis** (après midi)
- les **emballages journaux revues magazines** sont collectés le **Vendredi** (après midi), **un Vendredi sur deux**
- le verre quant à lui, est collecté le Mercredi, un Mercredi sur quatre en journée.

Le nouveau calendrier de collecte peut toujours être demandé en mairie, si nécessaire.

Il est demandé également de **rentrer les poubelles après le ramassage**, et de ne pas les laisser sur la voie publique.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

## **INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle, ou à l'école primaire, vous devez, en **Syndicat** premier lieu, vous rendre au Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers, à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation. Il est ensuite nécessaire de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, et d'apporter l'attestation, remise par le S.I.E., le carnet de santé de l'enfant, le livret de famille, et un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité en milieu scolaire.

Attention: L'inscription à l'école primaire des enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle n'est pas automatique. Il est nécessaire que vous fassiez les démarches afin d'inscrire votre enfant.

## **INSCRIPTIONS À LA CANTINE ET À L'ÉTUDE**

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine, de l'école maternelle ou de l'école primaire, et à l'étude - service périscolaire assuré à l'école primaire de 16h30 à 18h00 - devaient être remis au plus tard le 16 mai auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles. Il est toujours temps de déposer votre dossier, mais il ne sera pas traité de manière prioritaire.

### **GARDERIE**

L'association "L'hirondelle de Rochefort-Longvilliers" gère les garderies de l'école maternelle - matin et soir - et de l'école primaire matin uniquement. Pour inscrire vos enfants, adressez-vous directement à l'école concernée.

S.I.E. de la **Mairie** de **Rochefort-en –Yvelines** Tél : 01.30.41.31.06

#### **Ecole Maternelle de Longvilliers**

Route de Reculet 78730 Longvilliers

Tél: 01.30.41.37.07

### **Ecole Primaire de Rochefort-en-Yvelines**

2, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines

Tél: 01.30.41.31.83

## <u>DU NOUVEAU POUR LA PROCHAINE</u> <u>RENTRÉE SCOLAIRE</u>

Afin de se conformer aux nouvelles réglementations de l'éducation nationale relative, notamment, aux semaines de 4 jours, les conseils des maîtres des écoles de Rochefort et de Longvilliers ont proposé aux Syndicat Intercommunal des Écoles (S.I.E.) deux nouveaux horaires scolaires. Le S.I.E. a étudié les possibilités techniques des différentes options, et la question a été tranchée lors du dernier conseil d'école, ce 6 juin.

Les écoles seront ouvertes, à partir de la rentrée prochaine, de 8h30 à 16h30, au lieu de 9h00 à 16h30, et il n'y aura plus classe le samedi.

Comme d'habitude, les portes des écoles seront ouvertes 10 mn avant l'heure de début des classes.

La rentrée aura lieu le mardi 2 septembre. L'école maternelle acceptera les enfants et leurs parents exceptionnellement jusqu'à 9h00 afin de permettre aux parents ayant des enfants dans les deux écoles de pouvoir effectuer cette rentrée sereinement.

## **COLLECTE**

L'école primaire assure la collecte des bouchons en plastique, des piles usagées, et des cartouches d'imprimantes jet d'encre.

## **PROTÉGEONS NOS ENFANTS**

Printemps et Été sont, généralement, synonymes de soleil. La peau et les yeux de nos enfants étant fragiles, il est nécessaire de les protéger. Respectons pour cela quelques règles simples: Mettons leur des chapeaux ou des casquettes, des vêtements couvrant les bras et les jambes, si possible, des lunettes de soleil adaptées, et de la crème de protection solaire, d'indice 30 au minimum.

## La CAF met en place un accueil en langue des signes

www.caf.fr

CAF des Yvelines 2, avenue des prés-BP 17 78184 St Quentin en Yvelines cedex

## **ASSAINISSEMENT: RAPPEL**

Tous produits une fois jetés dans les toilettes provoquent des bouchons dans les canalisations et engendrent de ce fait des dysfonctionnements aux stations d'épurations de la commune ainsi que sur le réseau d'assainissement.

Des lingettes jetables mais non recyclables.

Si elles facilitent la vie des consommateurs, elles ne facilitent pas celles de notre environnement... En matière de pollution, il n'y a pas pire que les lingettes jetables !

Quatre foyers sur dix les utilisent régulièrement pour récurer la maison du sol au plafond, alors qu'elles sont un véritable poison pour notre planète, car imprégnées de substances chimiques.

Même si sur plusieurs emballages de lingettes, vous pouvez lire la mention "biodégradables", c'est faux. Le temps passé dans les canalisations n'est pas suffisant pour assurer la biodégradabilité de ces produits. Il faut impérativement les jeter à la poubelle et non dans les WC.

## <u>L'EAU c'est la vie.</u> Donnez-nous votre avis!

### Consultation Nationale du public du 15 avril au 15 octobre 2008.

Donnez votre avis, parce que l'eau, vous l'utilisez, vous la rejetez, vous la payez.

Vous avez un rôle à jouer pour améliorer son état. Vous êtes vous aussi, un acteur de l'eau. Cette consultation nationale sur l'eau vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer en répondant à un questionnaire sur les décisions qui vont collectivement nous engager pour six ans. Jusqu' au 15 octobre 2008, répondez en ligne au questionnaire sur le plan de gestion de l'eau (SDAGE) du comité de bassin. Vous avez également accès aux documents de référence utilisés pour l'élaboration du plan de gestion.

Questionnaire disponible sur le site Internet : www.eau-seine-normandie.fr

Des documents sont mis à votre disposition en mairie, n'hésitez pas à venir les consulter.

## ALLOCATIONS FAMILIALES

#### **BON VACANCES 2008**

Une aide financière est attribuée pour chaque enfant de 0 à moins de 20 ans aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 670 Euros sous forme de bon(s) de vacances

Si vous ne l'avez pas reçu en début d'année, demandez-le à la CAF des Yvelines, 1rue de la fontaine 78201 Mantes la Jolie cedex

Il s'agit de un à trois forfaits d'une semaine (valable pour des séjours de 6 jours minimum) à utiliser séparément ou à cumuler.

Ils sont à utiliser uniquement auprès d'organismes agréés par le ministère de la santé de la jeunesse et des sports.

Renseignez vous auprès des gîtes, villages vacances ou colonies que vous aurez choisis.

Partez en vacances, faites remplir votre bon sur place et envoyer le à votre CAF qui vous remboursera du montant des forfaits.

Si toutefois vous ne pouvez avancer la totalité du paiement de votre séjour, adressez vous à l'assistante sociale de votre secteur.

**2** 08 20 25 78 10

## RECHERCHE D'EMPLOIS, JOBS D'ÉTÉ!!!!!!!

## **CHATEAUFORM' RECRUTE:**

(essentiellement du lundi au vendredi):

- \* Hommes ou Femmes de chambres
- \* Serveurs ou serveuses (accueil des clients/service)
- \* Plongeurs ou plongeuses en cuisine
- \* Commis de cuisine
- \* Hommes d'entretien régisseur (Les DEBUTANTS sont acceptés)

\*\*\*

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation : A l'attention de Noëlle et Renaud Château de Rochefort 78730 Rochefort en Yvelines Tél : 06 23 76 59 85

rochefort@chateauform.fr

## CARREFOUR RAMBOUILLET RECRUTE:

Pour le mois de juillet, août et septembre (remplacements vacances d'été) Dominique PELTIER Directeur, propose des emplois à 35h sur des fonctions de manutention, production rôtisserie pizza, hôtesses de caisses,.....etc. Également des emplois pour les personnes à mobilité réduite avec des postes adaptés.

+33 (0)1 30 46 50 50 Fax: +33 (0)1 34 85 66 40

## **MICROCREDIT SOCIAL**

Pour qui ? Pour quoi ? Un numéro : 01 30 97 25 71

Afin de répondre à une demande largement exprimée par les familles les plus démunies et pour mettre à profit toutes les aides offertes par le fond de Cohésion Sociale gérée par la Caisse de Dépôts et de Consignations, l'UDAF a signé une convention avec le Crédit mutuel d'Île de France destinée à proposer LE MICROCREDIT PERSONNEL (ou microcrédit social) de votre département.

Le microcrédit personnel peut-être un outil adapté aux personnes à revenus modestes, en situation d'exclusion, qui ont besoin d'une aide ponctuelle pour concrétiser un projet personnel en leur FACILITANT L'ACCES AU CREDIT BANCAIRE TOUT EN LEUR ASSURANT UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RESPONSABILISANT

C'est aussi un moyen de lutter contre les inégalités et d'augmentter les chances de réalisation sociale.

#### UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

5, rue de l'Assemblée Nationale 78009 VERSAILLES Cedex Tél : 01 39 20 14 40 Fax : 01 39 02 24 17

www.udaf78.com

## AIDE AUX TUTEURS FAMILAUX

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs privilégie la désignation du tuteur ou curateur de la personne à protéger au sein de la famille et prévoit la mise en place de dispositifs d'information à la fonction de « tuteur familial ».

En 2010, près de 1 million de personnes nécéssiteront une protection.

Plus de la moitié des mesures de protection des majeurs sont d'ores et déjà confiées aux familles. L'UDAF 78, compétente en matière de tutelles a mis en place une ACTION D'INFORMATION et D'ORIENTATION destinée aux personnes concernées par la protection juridique d'un PROCHE.

Si besoin, vous pourrez retirer à la mairie, un dépliant édité par UDAF 78.

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES Tél: 01 39 20 14 40

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

Depuis le 20 Mars 2007, la Caisse nationale d'assurance vieillesse en Ile de France a changé de numéro de téléphone.

Les assurés franciliens doivent désormais composer le 08 21 10 12 14 (0,09 € la minute) pour obtenir des informations générales sur la retraite.

Pendant un an, un message pré-enregistré diffusé au 01 40 37 37 37 (ancien numéro) a informé les appelants de ce changement et mentionné les nouvelles coordonnées téléphoniques. Ce message n'est désormais plus actif et par conséquent, les appels ne peuvent plus aboutir.

Le chargé de communication pour les Yvelines, Karine Sévelin peut fournir tout complément d'information.

Adresse électronique : karine.sevelin@cnav.fr



## L'UNION ROCHEFORT-LONGVILLIERS



#### **Ouelques dates à retenir:**

- Vendredi 20 juin à 20h : auditions et présentations des réalisations des ateliers Salle des fêtes de Rochefort
- Samedi 6 septembre de 10h à 18h : Forum de l'Union Salle des fêtes de Rochefort
- Vendredi 4, Samedi 5 et Dimanche 6 Octobre en matinée Théâtre représentation du nouveau spectacle des baladins.

## CALENDRIER DES ÉVENEMENTS





Évènements	Date	
<b>Fête de Longvilliers et Fête des Ecoles</b> Longvilliers	samedi 21 juin 2008	
Fête Saint Gilles Rochefort en Yvelines	samedi 6 et dimanche 7 septembre 2008	
Rencontre gustative (Salle Polyvalente)	samedi 11 octobre 2008	
Loto de Sainte Catherine (Salle Polyvalente)	dimanche 23 novembre 2008	
Concert du Nouvel An (Eglise de Longvilliers)	dimanche 4 janvier 2009	

#### LA CANICULE et nous...













Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.



Personnes isolées, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

Tél: 01 30 41 33 96

## Bruits et Nuisances.....

<u>Article 2</u> L'usage des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, débroussailleuses, bétonnières, engins de travaux publics, perceuses, raboteuses, scies mécaniques et tous les moteurs thermiques en général est autorisé :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

<u>Article 3</u> Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin, à l'exclusion de tous autres déchets, est **autorisé**: du 1<sup>er</sup> **octobre au 15 mai tous les jours sauf dimanches, fêtes et jours fériés, du lever du soleil à 17 heures,** sauf en cas de sécheresse, où toute personne est tenue de se conformer à l'arrêté préfectoral.

(Extrait de l'Arrêté concernant les bruits et les nuisances)

\*\*\*\*\*

En conclusion, pas de brûlage jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre. Les déchets peuvent être déposés dans les déchetteries.

## SITE INTERNET de LONGVILLIERS

Vous trouverez toutes les informations concernant la commune de Longvilliers sur son site Internet à l'adresse :

http://longvilliers.free.fr





FÊTE INTERNATIONALE.... DES VOISINS DE RECULET 2008.